

Colombie

Juan Houghton

D'après le recensement officiel de 2005, on a identifié 87 peuples indigènes dont on parle 64 langues différentes, ce qui constitue une population de 1,4 millions de personnes soit le 3,4% du total de la population colombienne.

Les associations d'indigènes enregistrent par contre 92 peuples. De ceux-ci les plus nombreux sont : les Wayúu avec 300.000 membres, les Nasa ou Paeces qui arrivent aux 210.000, les Embera tout près des 100.000 personnes et les Pasto dont la population est de 80.000.

La plupart des indigènes habitent dans les zones rurales du pays. Ils occupent plus du 30% du territoire colombien, et jusqu'à ce jour on leur a reconnu la propriété légale de quelques 31 millions d'hectares. La carte des territoires indigènes coïncide dans une grande mesure avec celle des groupes armés qui, depuis le début des années 60, ont commencé une guerre interne qui a provoqué une série de crises entre ces peuples, notamment entre les amazoniens.

La Constitution Politique de 1991 établie que « l'État reconnaît et protège la diversité ethnique et culturelle de la Nation colombienne ». Elle reconnaît aussi les territoires indigènes en tant qu'entités territoriales de la République. Malgré l'émission d'une grande législation après la Constitution, les territoires indigènes sont toujours menacés et perdus.

Deux dynamiques politiques contradictoires marquent ce qui s'est passé dans le monde indigène colombien en 2007 : D'un côté, l'accentuation du démantèlement des droits conquis par les peuples indigènes pendant les 40 dernières années. De l'autre, la réactivation des actions indigènes qui ont pour but la récupération de leurs territoires.

Cette tension politique a présenté des expressions contradictoires à l'intérieur des associations indigènes :

- la continuation du déclin dans le nombre de voix pour les partis indiens dans les élections régionales,
- la rupture formelle des échanges entre les associations indigènes et le gouvernement,
- l'absence d'une approche approfondie par rapport aux problèmes principaux de la part des associations les plus représentatives indique un écart de plus en plus ample entre les dynamiques d'en bas et leurs expressions politiques.

Cette marche en arrière s'est présentée malgré la récente perte de prestige du gouvernement et des partis de sa coalition, ceux qui ont été compromis par ses rapports avec les groupes paramilitaires d'extrême droite et les narcotrafiquants. En 2007, on a appelé en justice près de 40 parlementaires proches au président Uribe, et d'autres fonctionnaires de son gouvernement, accusés d'avoir réalisé des alliances délictueuses et des actes criminels avec ces groupes paramilitaires afin d'être réélus, les mêmes personnes qui ont favorisés le changement constitutionnel permettant la ré - election du président en 2006. Même si les associations indigènes ont manifesté pour l'épuration du gouvernement, plusieurs facteurs ont empêché que le scandale conduise à la destitution du président comme cela aurait pu avoir lieu dans un autre pays. Le contrôle de l'information existant dans le pays, qui a promu la droitisation de l'opinion publique, la forte unité des entrepreneurs et des partis traditionnels autour de l'alliance entre le capital financier et les grands propriétaires terriens, l'appui inconditionnel du gouvernement des Etats-Unis, l'utilisation à grande échelle des ressources publiques pour élargir une base clientéliste qui se nourrit à la fois des ressources du narcotrafic et l'emploi systémique de la terreur.

Régression normative contre les peuples indigènes

La signature du Traité de Libre Echange / Free Trade Agreement (FTA) avec les Etats-Unis en 2006 supposait d'être suivi d'une ratification postérieure de la part du Congrès de la République en 2007. La majorité démocrate s'est opposée à l'adoption du Traité en argumentant des violations systématiques des droits de l'homme, notamment des syndicalistes colombiens, et les faibles garanties au niveau environnemental. Bush a alors, unilatéralement et sans négociation bilatérale, inséré des nouvelles exigences dans le Traité afin de répondre à ses détracteurs. En toute connaissance de cause le gouvernement colombien a présenté un texte du Traité différent de celui qui sera adopté aux Etats-Unis, en acceptant d'une façon soumise toutes les nouvelles exigences américaines, tout en laissant de fortes chances pour des nouveaux changements unilatéraux. Le Congrès colombien, dont la majorité est acquise au gouvernement, a ratifié le Traité ceci constituant une grave atteinte à la souveraineté colombienne, de même qu'elle est ouvertement anticonstitutionnelle.

Malgré cela, les exigences du Parti Démocrate Américain, exprimées par des nouvelles lettres d'engagement signées postérieurement, n'ont pas respecté non plus les intérêts des indigènes, des afro - descendants et des communautés rurales.

Parmi les thèmes les plus sensibles pour le mouvement indigène, ceux qui violentent leurs droits et qui ne sont prévus positivement dans le FTA , sont toujours d'actualité :

- Les faiblesses dans la protection de la souveraineté alimentaire ;
- la privatisation de la propriété intellectuelle et l'application de brevets aux médicaments, aux ressources génétiques, des êtres vivants, des plantes et des animaux ;
- la ratification dans le FTA de la Convention Internationale pour l'Obtention de Végétales ;
- la protection des effets sur l'environnement et l'eau ;
- la non reconnaissance explicite dans le FTA des droits territoriaux et des autorités indigènes ;
- une absence de protection pour la participation au mouvement social et au contrôle social dans les services publics ;
- les affectations géographiques d'enregistrement des marques et l'usage des transgéniques dans le secteur agricole.

Avec ceci, le Gouvernement et le Congrès ont approuvé l'Acte Législatif (permettant le changement de la Constitution) No. 11 de 2007 qui diminue les ressources du Trésor Public à destination des entités territoriales, y compris les « resguardos » indigènes. Cette diminution a des impacts très forts sur les régions dont la pauvreté et la population indigènes sont majoritaires, notamment les communes du Pacifique colombien.

Le Gouvernement a signalé qu'il insistera sur des nouvelles actions afin de démonter les normes conquises dans les années 90. Après la déclaration de non constitutionnalité de la Loi Forestière pour cause de non - consultation les communautés indigènes, le Ministre d'Agriculture s'apprête pour présenter une nouvelle proposition qui formellement n'affecte pas les indigènes bien que soit notoire son intention d'attribuer une grande partie des forêts du pays à l'industrie du bois qui se trouve dans les territoires indigènes et afro - descendants. Ceci est accompagné de la présentation des Projets de Loi sur les hauts plateaux (páramos) et sur les eaux, dont l'objectif est leur privatisation au moyen de la livraison en concession de ces ressources, qui se libèrent juridiquement du territoire pour pouvoir être aliénés. Le « coup de grâce » contre les indigènes sera la continuation de la démarche sur le Projet de Loi Organique d'Ordre Territorial entamé par certains des sénateurs qui soutient le Gouvernement. Dans ce projet-ci, les droits territoriaux des indigènes sont menacés à nouveau.

Le Plan National de Développement et la réactivation des grands projets d'infrastructure

Les buts régressifs se concentrent également à partir du Plan de Développement National 2006-2010. Le Plan se centre sur l'ouverture du pays aux grands investissements, en engageant un inventaire exhaustif du sous-sol et l'extension des potentialités minières. Il prétend, en outre, l'incorporation de larges secteurs du territoire au marché par l'expansion de la frontière agricole et l'augmentation des télécommunications et de l'infrastructure physique (transport, eau, énergie). Ces objectifs sont articulés dans l'"Agenda Interne", qui en matière de capital physique privilégie l'extension de l'infrastructure, la production énergétique à une vitesse sans précédent et la sécurité juridique pour les investisseurs.

Le Plan de Développement National et l'Agenda Interne impliquent qu'en matière d'hydrocarbures, il est proposé comme objectifs d'inventorier jusqu'à 450.000 km² en 2010 et 800.000 en 2019, presque 70% de la superficie du pays, couvrant dans sa presque totalité les territoires indigènes.

Pour ce faire, on veut augmenter à 30 les contrats annuels avec les entreprises pétrolières et effectuer 32.000 kilomètres d'exploration sismique.

Comme objectifs de production, ils prétendent arriver aux 475.000 tonnes de pétrole brut par jour et à 1.000 millions de mètre cube de gaz journalier. En matière minière, les buts ne sont pas moins graves : 12.000 km² d'exploration géologique, 12.000 km² d'exploration chimique et 90 000 km² d'exploration géophysique, un accroissement de 50% dans le secteur contracté et une production de 100 millions de tonnes annuelles. On se trouve devant la politique extractive la plus agressive, qui affectera principalement les territoires indigènes.

Ces deux buts ont eu une vaste application dans les territoires indigènes pendant 2007. Le Ministère des Mines a effectué une adjudication de titres miniers, dont la plupart ont été assignés à la compagnie transnationale Kedahda, dont l'intervention dans les zones andines des indigènes affecte des dizaines de Communautés du peuple Embera en Antioquia, Risaralda, Caldas et Chocó. La même compagnie a présenté des propositions pour l'exploration et l'exploitation minière dans les départements Tolima, Huila et Vichada, qui affecteront directement ou indirectement pas moins de deux millions d'hectares. En matière pétrolière, les zones d'exploration sismique assignées sont proches de 10 millions d'hectares. Il ne faut pas oublier la concession faite à la compagnie Reliance Industries Limited à qui ont été attribués deux zones d'exploration dans le Pacifique - un total de 804.000 hectares- qui couvrent dans presque sa totalité les territoires indigènes du peuple Embera du Chocó.

De même, le Plan de Développement s'articule avec l'Initiative de Intégration d'Infrastructures d'Amérique du Sud / *Iniciativa de Integracion de Infraestructuras de Suramérica* (IIRSA). Des 30 projets les plus importants qui seront effectués dans le pays, 22 seront exécutés dans les territoires indigènes :

- la canalisation et la privatisation des fleuves Meta et Putumayo,
- la construction de plus de 2.000 km de voies dans territoires indigènes,
- l'installation de passages de frontière militarisés dans les "resguardos"
- le développement du Projet Archimède qui prétend habilitier une voie aquatique de plus de 1.000 km dans les mangroves du Pacifique afin de la relier avec le plusieurs fois projeté Canal Atrato-Truandó.

Tous ces projets impliquent une déstructuration profonde du territoire et de l'environnement des peuples indigènes.

Le Statut de Développement Rural

L'officialisation du Statut de Développement Rural (Loi 1152 de 2007) est, de loin, l'attaque la plus grave qu'ait subies les associations indigènes durant les quarante dernières années. Il s'agit de l'addition du démantèlement des avancées normatives obtenues par les peuples indigènes au cours de la décennie 90 (qui a débuté avec l'imposition du Code de Mines en 2001) et d'une remise en cause des conquêtes territoriales obtenues par les indigènes durant trois décennies.

Le Statut exprime le projet politique des propriétaires fonciers liés aux groupes paramilitaires de droite et les narcotrafiquants. Un des aspects les plus graves est la légalisation d'écritures frauduleuses. Un titre, même s'il n'a pas été délivré par une autorité compétente, peut être considéré valable s'il a une ancienneté de cinq ans minimum, même si la terre a été conquise illicitement et criminellement, quelque chose de normal en Colombie où la Contraloría de l'Etat a reconnu que plus de quatre millions d'hectares ont été occupées par ces groupes-ci au moyen de méthodes violentes. La « légalisation » de ces titres implique que les anciens propriétaires fonciers, dont on a nié leurs supposés droits à partir de la titularisation des Resguardos dans les années 80 et 90 dû à leur origine illégale ou obscure, pourront maintenant alléguer l'utilisation de leurs écritures notariales et d'entreprendre des actions pour enfreindre les droits territoriaux acquis par les peuples indigènes.

Afin de garantir cette attaque, le Statut a déclaré illégal et inconstitutionnel le Projet de Loi de Réforme Agricole proposé par les organisations

agricoles et indigènes, en parallèle à l'initiative du Gouvernement, n'a pas été accumulé comme il est ordonné par la Constitution. Dans l'Assemblée Générale de la Chambre de Représentants a été niée la discussion des amendements et les propositions de substitution proposées par les organisations sociales de secteur agricole et il n'a pas été effectuée la consultation préalable du projet aux peuples indigènes. Le vice-ministre d'Agriculture a fait valoir que la consultation n'est pas obligatoire pour les démarches législatives et qu'elle peut même être effectuée après l'approbation d'une Loi dans le Congrès. De même, quand la démarche du projet était en train de finir, le Gouvernement a convoqué pour mai 2007 à la Commission des Territoires Indigènes, instance officielle de discussion des sujets de terres avec les organisations indigènes, avec le seul objectif d'exposer (ce qui n'est pas ni concerter ni consulter) le contenu du Projet de Loi de Statut de Développement Rural et de cette façon le légitimer, devant ce que les commissaires indigènes se sont levés de la réunion.

Les contenus du nouveau Statut Rural abolissent, surtout, les avancés en matière de titres de terres des peuples indigènes en violentant de manière évidente ce qui est ordonné par la Convention 169 de l'OIT, laquelle a un statut constitutionnel en Colombie dans tout ce qui concerne les droits territoriaux. Il interdit expressément de constituer ou amplifier les Resguardos dans toute la Côte Pacifique, une zone de presque trois millions d'hectares avec une grande présence indigène et une réserve environnementale du monde, ainsi que dans « d'autres zones du pays qu'ils présentent semblables conditions » à celle du Pacifique. Avec ceci on ne reconnaît pas ouvertement les droits fondamentaux des peuples Wounaan, Embera, Eperara, Tule et Awá, et on camoufle le processus illégal d'adjudication des terres des afrocolombiens, des indigènes et des paysans aux transnationales et aux paramilitaires qu'effectue le Gouvernement au moyen des zones de développement entrepreneur et la légalisation d'écritures fabriquées.

Une autre norme attaque violemment les droits territoriaux des peuples indigènes nomades et semi-nomades. Contre toute logique et avec une évidente mauvaise foi, elle considère que ces peuples doivent être installés de façon régulière et permanente afin d'avoir droit à la propriété des terres, tout en changeant l'expression « traditionnellement utilisés » qui apparaît dans la Convention 169 de l'OIT. Avec ceci ils donnent un coup direct au peuple Nükák et à d'autres peuples nomades et d'horticulteurs itinérants, comme c'est le cas pour les Yuri ou Caraballos de la rivière Puré dans le département de l'Amazonas, les Yuhup et les Cagua en Vaupés et Amazonas ou les peuples appelés Guahibos, comme les Sikuaní, Tsiripu, Wamonae, Yamaleros et Wayaberos, qui ont été sédentarisés par la force mais ils revendiquent une territorialité itinérante dans toutes les savanes de l'Orénoque.

Le Statut criminalise aussi les légitimes actions d'occupation et d'appropriation en niant le titre de toute propriété qui soit revendiquée à travers des mesures de fait, qu'ils dénomment violentes. La norme est clairement contraire au droit. Avec elle, il s'avère délictueux que le propriétaire légitime fasse usage de son droit de défendre la propriété ancestrale que la Convention 169 oblige à reconnaître. Le problème fait référence non seulement aux futurs titres de terres et aux situations contemporaines, il s'agit aussi d'une certaine valorisation historique et juridique sur le passé.

Un recul fondamental dans l'approche du Statut est l'inclusion des indigènes dans l'équivoque concept de « minorités ethniques », qui s'écarte de la Constitution Politique et dont son utilisation a des conséquences politiques, juridiques et psychologiques. Ce qui prétend le Gouvernement à long terme en attribuant la dénomination de « minorité » est d'imposer dans les territoires indigènes des projets qui blessent l'environnement et l'intégrité territoriale. Ainsi que d'argumenter, comme il est fait souvent, que c'est pour l'intérêt de la « majorité ».

Du bilan précédent, on conclut fondamentalement que les droits des peuples indigènes souffrent un coup grave avec ce Statut Rural. Tous les Resguardos et les territoires collectifs constitués par l'Incora et l'Inceder peuvent souffrir des cassures à cause des écritures fabriquées ; leur constitution et amplification extension devront s'adapter aux POT, tout en étant interdits dans la Côte Pacifique; cinq siècles de résistance sont criminalisés; les réserves campagnardes se déplacent aux forêts. La régression en matière de droits territoriaux indigènes est absolument évidente, comme il est évident la violation flagrante de la Convention 169 de l'OIT et les recommandations du Comité sur les droits Économiques, Sociaux et Culturels de l'ONU.

Le Statut, pour sa part, ne résiste pas à une évaluation minimale à la lumière de la Déclaration des Droits des Peuples Indigènes de l'ONU.

La politique du Gouvernement face aux espaces de concertation nationale et internationale

Pour tout ce qui précède, il n'est pas casuel que le Gouvernement de la Colombie soit le seul pays latino-américain qui s'est abstenu dans le vote de la Déclaration, et avec les Etats-Unis, l'Australie, le Canada, la Nouvelle Zélande et la Russie, ils ont essayé de changer le contenu de cette dernière dans des sujets tellement fondamentaux comme la libre détermination, terres, territoires et ressources, réparation et restitution historique, la présence militaire dans territoires, entre autres. L'argument public du Gouvernement justifie sa position en raison d'une contradiction entre la Déclaration et l'ordre juridique interne.

Cette position du gouvernement colombien dans l'ONU a été l'éclatant pour que presque la totalité des espaces de concertation État-Indigènes, prévus dans les normes ou constitués de fait, ne soient pas opérationnels aujourd'hui. Une fois connue le vote du gouvernement colombien dans les Nations Unies, au sein de la Table Nationale de Concertation avec les Peuples Indigènes, les délégués indigènes ont suspendu leur participation de manière unanime, laquelle a été conditionnée au fait que l'État adopte la Déclaration en tant que Loi de la République, une possibilité très éloignée. De son côté, dans la Commission Nationale des Droits de l'Homme des Peuples Indigènes, les indigènes ont manifesté leur opposition à participer de la formulation d'un Plan National d'Action en Droits de l'Homme - promu par les États européens- car ils considèrent que le Gouvernement d'Uribe ne donne aucune espace de concertation de bonne foi et moins en matière de droits civiques et politiques. De même il s'est passé dans la Commission Nationale de Territoires Indigènes, convoquée par le Gouvernement national pour commencer la Consultation Préalable du projet de Statut de Développement Rural en mai 2007. Comme il s'est produit dans d'autres occasions, le Gouvernement a initialement refusé de faire la consultation, donc en argumentant qu'elle n'était pas obligatoire et lorsque la pression indigène était visible, il a convoqué aux indigènes délégués qui se sont levés de la Commission après dénoncer que la loi était déjà presque approuvée dans le Congrès et que le but de la convocation était clairement celui de légitimer un fait consommé.

Libération de la Mère Terre

La politique d'agressions territoriales systématiques du Gouvernement contre les indigènes a conduit aux organisations indigènes à approuver une action politique de grande envergure, dans le cadre de ce qu'ils ont appelé la Libération de la Mère Terre, une conception née d'après les peuples du Cauca qui, tandis qu'il valorise pour les indigènes le droit sur leurs territoires, revendique le caractère non appropriable de la vie et du patrimoine naturel. La campagne électorale pour les municipalités développée pendant 2007, dans laquelle les indigènes ont participé traditionnellement, n'a pas arrivé à faire renverser le Statut de Développement Rural à cause des malentendus entre quelques organisations régionales et l'Organisation Nationale Indigène de Colombie (ONIC) pour définir une participation opportune, ainsi que la faiblesse du message d'alerte lancé par les organisations indigènes à leurs bases communautaires. Malgré cela, dans deux occasions au cours de l'année se sont effectués des actions de dénonciation et mobilisation depuis les territoires indigènes jusqu'à Bogota. La principale d'entre elles a eu lieu en juin 2007 et elle a abouti à la réalisation d'une modalité de Parlement

Indigène dans le siège du Congrès de la République dans lequel les indigènes ont déclaré la désobéissance au Statut de Développement Rural. Cette décision a eu une épreuve très forte à la fin de l'année, lors d'une journée de récupération de terres des propriétaires fonciers dans le département du Cauca.

Près de 10.000 indigènes se sont consacrés à récupérer leurs terres ancestrales et d'autres 90.000 se sont mobilisés jusqu'à la fin décembre. La réponse du Gouvernement a été la violence et la criminalisation. En particulier, l'alors gouverneur du département, Juan Jose Chaux Mosquera, maintenant désigné ambassadeur en Hollande, il a consacré tous les moyens institutionnels et de presse pour lier la mobilisation indigène avec la révolte armée. Le 25 de novembre il a déclaré publiquement que la mobilisation dans le Cauca était un acte de délinquants et il a indiqué que derrière elle il y avait la colonne Jacobo Arenas des FARC-EP (Forces Armées Révolutionnaires de Colombie). La force publique est entrée avec des chars de guerre dans les Communautés, elle a arrêté des chefs indigènes dans ses maisons sans ordre de capture, a germé des gaz lacrymogènes direct à la face des manifestants, a effectué des vols rasants d'hélicoptères sur les écoles et a détruit des centres culturels indigènes. Quelques jours après les signalisations, le 29 novembre, des forces officielles ont tiré contre le gendarme du conseil municipal de Tacueyó, Lorenzo Largo Dagua, qui est resté en coma et tombé mort finalement le 14 décembre. La tension s'est maintenue jusqu'à la fin de l'année et pour 2008 les indigènes ont décidé d'approfondir la Libération de la Mère Terre.

Les actions du Cauca ont été accompagnées d'occupations de territoires ancestraux dans d'autres départements comme Tolima, où les Pijaos se sont maintenus malgré les ordres de déloge de la part des juges dans plusieurs Communautés, et en Caldas malgré la pression des narcotrafiquants contre le peuple Chamí. De même, ils ont été activés les plaintes et les actions juridiques des indigènes Wiwa, Kankuamo, Ijka et Kogi contre la construction des barrages de Ranchería et Besotes dans la Sierra Nevada de Santa Marta et les mobilisations contre l'exploitation minière en Antioquia de la part des Embera. Toutes ces actions ont été faites au milieu de la plus grande agression militaires et paramilitaire. Bien que le nombre de faits de violence politique a diminué, celle-ci est encore grave : en 2007 ils se sont présentés presque 190 cas, dont 143 sont imputables à la force publique, tandis que la force insurgée est responsable de 11 meurtres. En total, 36 indigènes ont été assassinés et 33 ont été disparus.

Le peuple Awá du Nariño a été particulièrement affecté. Le transfert des grandes cultures de coca du piedmont amazonien aux plaines du Pacifique a emmené les forces armées régulières et irrégulières à la région, transformée maintenant dans le principal théâtre d'opérations militaires par le contrôle du trafic de cocaïne. Dans la région, d'autre part, les oeuvres relatives à la voie publique de Belém do Pará-Tumaco, ont produit un effet inflationniste

économique et militaire. Le résultat a été catastrophique pour les indigènes de la région : une occupation de fait du territoire indigène par les acteurs armés, un nouveau déplacement massif vers l'Équateur de près de mille indigènes causé par des bombardements de forces de l'Etat et non moins de huit chefs et copropriétaires assassinés par l'insurrection, un nombre semblable celui de 2006, lorsque les principaux responsables n'ont pas été identifiés. Ces violations, dans un peuple de seulement 17.000 personnes, ont un impact hautement significatif.

Les élections municipales et le Congrès de l'ONIC

2007 a été une année d'élections municipales. Comme il arrive de façon habituelle dans ces situations, il se produit à l'intérieur du mouvement indigène un alignement autour de partis de base indigène et les partis traditionnels. La nouveauté cette année a été l'inscription d'importants secteurs du mouvement indigène dans le Pôle

Démocratique Alternatif, le parti de centre-gauche conformé récemment. Cependant les phénomènes significatifs de cette année ont été à nouveau, la concentration électorale indigène dans l'Alliance Sociale Indigène (ASI) et les Autorités Indigènes de la Colombie (AICO) dans la zone andine, d'un côté, et un lien plus fort aux partis traditionnels - y compris ceux de la coalition de droite dans le pouvoir- dans la région amazonien-orénoquien, de l'autre côté. Dans la zone andine il y a une augmentation du support des bases indigènes aux partis de la droite. Plusieurs organisations et chefs indigènes ont critiqué l'adoption de la part de certains partis indigènes d'une pratique généralisée de soutenir des candidatures provenant de secteurs ouvertement contraires aux intérêts indigènes à travers des alliances avec les partis adeptes au président Uribe. Le résultat de cette stratégie erratique et la dispersion électorale, ce qui a donné comme résultat une diminution très importante du vote et de la représentation indigène dans les corps législatifs et les Mairies; ainsi que l'élection, au nom de ces partis, de fonctionnaires non indigènes qui soutiennent la signature du TLC et des macro projets dans les territoires indigènes en s'opposant aux points de consensus du mouvement dans son ensemble. Dans le département du Cauca on a trouvé un résultat différent à celui au niveau national, qui est associé à un état permanent de mobilisation pendant toute l'année. Là-bas il a augmenté le nombre de Maires qui sont articulés au processus communautaire, et la représentation dans des organes associés s'est maintenue en général.

Une autre voie a pris la réflexion et la position des organisations indigènes régionales et nationales face à la situation de déterritorialisation vécue. Comme nous l'annotons, les organisations indigènes se sont retirées en 2007 de tous les espaces nationaux de concertation. En plus, ils ont adopté

des positions de consensus pour caractériser au Gouvernement et ses politiques, entre lesquelles ils soulignent l'opposition à la Loi Justice et Paix qui a donné une opportunité à l'impunité des groupes paramilitaires - les responsables de la majorité des crimes contre les indigènes.

Le Congrès de l'ONIC, effectué en décembre 2007, a été la scène principale de réflexion sur l'ensemble des politiques publiques auprès les peuples indigènes. Deux sujets ont intéressé les délégués en particulier : la problématique territoriale aigüe et les menaces normatives contre les droits indigènes. Comme résultat du débat sur ces thématiques, l'événement a réitéré la nécessité du soulèvement des peuples indigènes et la continuité de la Libération de la Mère Terre. Cependant, les attendues décisions pratiques sur ce soulèvement généralisé des indigènes, n'ont pas encore vu le jour.

Un autre sujet a attiré la plus grande préoccupation du Congrès de l'ONIC en abordant la problématique vécue par les peuples indigènes : la discussion sur l'exercice de l'autonomie et la libre détermination, en concordance avec des positions qui étaient mûries pendant l'année et dont la principale expression a été l'appel à la désobéissance législative et l'application de la réforme agraire par les faits. La direction de l'ONIC, envisageant les exercices d'autonomie, a conduit spécialement l'initiative de transformer à l'organisation nationale dans un organe de « gouvernement propre » - le Conseil du Gouvernement- qui traitera directement avec l'État en égalité de conditions, dans le cadre d'une réforme qui inclut la conformation d'un Parlement indigène et d'un Conseil National de la Justice Indigène. L'importance de ces transformations, dont les implications n'ont pas été totalement examinées par les Communautés et les autorités locales, a obligé au Congrès à adopter une période de temps pour sa mise en oeuvre. La principale d'elles est, sans doute, la capacité réelle d'exercer contrôle territorial devant les acteurs armés, de répondre efficacement face à l'État et ses normes et de neutraliser la présence des envahisseurs des grandes entreprises transnationales. Mais il n'est moins important le type de relation qu'en résulte entre une naissante autorité nationale indigène et les autorités des peuples des peuples qui n'ont pas renoncé à être leurs porte-parole légitimes, les exécuteurs de la justice propre et les acteurs du contrôle territorial. L'année 2008 est annoncée, donc, comme une période riche en débats théoriques et politiques entre les organisations indigènes, ainsi que comme une année de fortes mobilisations.

Notes

1 République de la Colombie. Département Administratif National de Statistique. Octobre 2006. Plus d'information sur www.dane.gov.co

2 Le Recensement officiel de 2005 indique qu'il y a 87 peuples indigènes.

3 Figure juridique qui légalise la propriété des peuples indigènes sur ses territoires ancestraux. Il s'agit d'un titre privé collectif qui reconnaît le caractère inaliénable et imprescriptible de ces derniers.

4 À l'Assemblée Nationale Constitutive les indigènes ont indiqué déjà qu'il s'agit d'une classification erronée, dans la mesure où cette caractérisation fait référence à une corrélation population-territoire, et dans les départements de Chocó, Guajira, San Andres et Providence, Vaupés et Guainía, Amazonas (à l'exception du Chef de Lieu Leticia) et de Vichada (à l'exception du secteur urbain de Port Carreño), et dans la majorité des territoires où ils siègent, les afros et les indigènes constituent la majorité. De même que dans toute la Côte Pacifique, dans le département du Cauca (en excluant la commune de Popayán) et dans beaucoup d'autres communes du pays comme Riosucio (Caldas), San Andrés de Sotavento (Córdoba) et plusieurs de Nariño.

5 La Table de Concertation, la Commission de Territoires et la Commission de Droits de l'Homme sont des instances de concertation créées par les Décrets 1387 y 1396 de 1996, suite à une grande mobilisation indigène.

Juan Houghton est chercheur du Centre de Coopération à l'Indigène CECOIN, un organisme de recherche de l'Organisation Indigène d'Antioquia. Il est co-editor de la revue *Etnias & Política* qui publie l'Observatoire Indigène de Politiques Publiques et Droits Éthniques. Il a été consultant depuis 1995 de l'Organisation Nationale Indigène de Colombie ONIC ; des Cabildos Mayores Embera Katío del alto Sinú I et de l'Organisation Régionale Indigène du Casanare, ORIC. Il est coauteur du livre « Violence politique contre les peuples indigènes de Colombie 1974-2004 », publié par IWGLA-CECOIN en 2005.

Source : *El Mundo Indigena* 2008,
traduction GITPA : Oscar Quintero